

Intersyndicale du PUG
Plate-forme de revendications « matérielles » (hors question de la gouvernance)
Mercredi 9 octobre 2013

En préalable, ouverture immédiate et sans condition de la LPPE. Début de cours dans les meilleurs délais. Les procédures en vigueur à l'UAG ont été respectées et aucun conseil ne doit encore être consulté.

Axe 1 : Les moyens humains

Etat des lieux des postes enseignants / administratifs /techniciens

En 1998, le pôle Guyane comptait 699 étudiants, en 2012 : 2454, soit une augmentation de +250%. Le nombre de postes d'enseignants titulaires, d'administratifs et de techniciens n'a pas suivi cette croissance démographique :

Guadeloupe :47.4% □ 46.1% (-1.3)

Martinique :46.4% □ 35.1% (-11.3)

Au regard des informations à notre disposition, nous obtenons un taux d'encadrement pour 2012 de 1 enseignant-chercheur titulaire pour 42 étudiants en Guyane, contre 1 enseignant-chercheur pour 31 étudiants en Martinique et en Guadeloupe.

Au lieu de bénéficier d'une politique de création de postes, certaines filières ou composantes ont vu leurs postes être transférés vers d'autres composantes de l'université, en Guyane ou ailleurs,

Nous exigeons :

1. Un état des postes de toutes catégories (administratifs techniciens et enseignants), par catégorie, corps et sections et / ou discipline pour les enseignants, rendu public chaque année.
2. Etablir une charte de bonne conduite pour permettre que les modalités de recrutement se fassent dans la transparence et le respect des règles universitaires en vigueur (savoir qui participe à la décision sur les profils...).
3. Pour les enseignants, assurer dans la charte la participation de spécialistes de la discipline du pôle Guyane dans le recrutement. Pour les comité de sélection, faire que les spécialistes du pôle Guyane soient prioritaires dans la constitution du vivier.

2 cas de figures se présentent pour les postes perdus :

1. des transferts arbitraires de postes d'un département à un autre ou d'une composante à une autre sur le pôle Guyane, aboutissant à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Exemples : poste PU transféré du département STS de l'IESG au département LSH

Poste de PRAG transféré du département STS au département SJE

1 poste de PAST de la licence professionnel réseau et télécommunication a été transféré au département de droit.

2. le déclassement et le transfert de postes au profit de composantes extérieures à la

Guyane.

Exemple de postes perdus (liste à compléter) :

- 3 postes de techniciens supérieurs remplacés par des supports d'adjoints techniques.
- EPAT : 1 poste d'ingénieur d'étude a été déclassé en poste d'assistant ingénieur.
- ESPé : 1 poste de catégorie A donc plus de responsable de la scolarité.
- 1 un poste de secrétaire pédagogique pour la mobilité.

Les postes déclassés doivent être reclassés et rendus selon leurs affectations d'origine. Les postes transférés doivent être rendus à leur affectation d'origine.

Des postes doivent être créés pour répondre aux besoins du pôle Guyane.

Une attention particulière doit être portée aux recrutements annulés ou bloqués pour diverses raisons ces dernières années (exemples : 3 recrutements MCF annulés rien que pour cette année au département LSH de l'IESG. Deux postes de PU, un à l'IUT et un à l'ESPE, sont bloqués). Nous exigeons que ces recrutements, tels qu'ils étaient prévus, aient lieu durant l'année universitaire 2013-2014.

Nous demandons la formation du personnel contractuel afin de leur permettre de réussir les concours permettant leur titularisation sur les postes qui seront créés.

Nous exigeons des engagements chiffrés et datés sur le retour des postes perdus et la création de postes et la mise en place de moyens d'évaluation.

Axe 2 : Les conditions de vie et de travail des étudiants

Nos exigences :

- restauration

Mise en place de solutions immédiates pour que des repas équilibrés (pas des sandwiches) à des prix abordables pour les étudiants puissent être servis sur le campus de Troubiran

- Transports :

Négociations avec les partenaires pour davantage de bus dans toutes les directions.

Horaires adaptés aux heures de cours de 8h du matin à 20 heures.

Attention particulière aux étudiants venant de Kourou et de Matoury

Négociation avec les partenaires pour la mise en place d'abonnements à des prix étudiants.

- Logements : négociations avec le CROUS

- Bibliothèque universitaire: ouverture immédiate, restitution du fonds littérature de jeunesse et ressources pédagogiques, essentiel à la formation des professeurs des écoles, dans les locaux l'ESPE (ancienne BUFM).
- Sport : mise en place d'une autonomie de fonctionnement pour le SUAPS Guyane afin d'avoir des activités adaptées au territoire, à des horaires et dans des lieux adaptés pour les étudiants.

- Culture : Mise en place d'un espace culturel et de recherche du PUG à l'Espé (locaux de l'ancienne BUFM). Ce projet a été validé dans les travaux autour de la réforme IUFM/ESPE. Mise en place d'activités culturelles de haut niveau sur le campus, budget culture.
- Sécurité : sécurisation du campus de Troubiran et du campus de Saint Denis. Mise en place de rondes notamment en soirée.
- Respect des étudiants et des enseignants : propreté des locaux et des sanitaires, papier toilette et savon, climatisation, ventilateur etc.

Axe 3 : Transparence et démocratie dans la définition de l'offre de formation

Le constat des défaillances au sein du PUG concernant l'offre de formations et la mobilité étudiante a fait émerger deux grands problèmes :

1. Un déficit global des formations qui ne sont pas en lien avec le territoire et ses besoins en terme d'emploi.
2. La résolution des grandes difficultés relatives à la mobilité étudiante (mobilité à l'étranger et mobilité à l'intérieur du territoire de la Guyane).
3. De ces constats émergent la nécessité de débattre de manière transparente et collégiale, par département, par composante et par pôle, des orientations de l'offre de formation.

Revendications concernant l'offre de formation par secteurs :

- Développer les offres de formations dans les domaines scientifiques et techniques :
 - Renforcement et développement des disciplines techniques, technologiques et d'ingénierie (mécanique notamment) dans lesquelles des étudiants issus de BAC PRO (nombreux à s'inscrire sur le pôle) pourraient trouver des formations qualifiantes.
 - Développement des filières de Biologie et environnement (une seule option présente sur les deux options de départ de la LPPE). Développement de formations en lien avec les métiers des mines.
 - La mise en place de formations pluridisciplinaires dans le domaine de la Santé – que l'université encourage également (en lien avec les pouvoirs publics et les institutions politiques) la mise en place d'un CHU sur Cayenne.
 - Prise en compte des réalités du territoire guyanais dans les formations scientifiques avec le développement de formations dans les domaines de l'agronomie et de l'aménagement du territoire.

- Dans les domaines des lettres, langues, arts et sciences humaines :

- Les formations de sciences humaines et lettres doivent également s'étoffer et se spécialiser dans différentes disciplines pour pallier au manque de professeurs titulaires dans les établissements secondaires et également favoriser la mobilité étudiante :
 - o Licences LVE-LCE (Portugais, espagnol, anglais – une formation de préparation au concours CAPES existe d'ailleurs dans cette dernière sans qu'il y ait pourtant de licence préparant au Master).
 - o Une licence en histoire-géographie
 - o Transformation de la licence ETF en licence de sciences de l'éducation (qui prendrait mieux en considération la question du plurilinguisme).

Dans tous les domaines : Développer l'offre de formation en master pour parvenir à moyen terme à mettre en place des parcours doctoraux sur le PUG.

Revendications générales en lien avec l'offre de formation et la mobilité étudiante :

- Demande de création d'un « pôle linguistique » chargé de veiller à renforcer les formations dans les différentes licences et masters de l'université. Le contexte plurilingue de la Guyane exige que des efforts significatifs soient faits en ce sens. Favoriser également le développement de la recherche autour de cette question au sein de l'ESPE.
- Demande de création d'un pôle pharmaceutique et de santé.
- Dans le cadre de la formation continue, il a également été suggéré de favoriser la duplication de parcours existant sur les autres pôles de l'UAG (il sera ainsi plus facile et moins coûteux de disposer de formateurs)
- Demande d'un renforcement du partenariat public-privé (en formation continue et initiale) pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.
- Réduire les coûts universitaires pour les étudiants de Guyane (plus particulièrement dans le cadre de la formation continue).
- Capacité technologique à développer (*elearning*, moyens techniques – tableau blanc numérique, un meilleur accès à internet etc.). La formation à distance est un outil indispensable au regard de la configuration géographique de la Guyane.
- Licence et Master FLE à penser dans le cadre de la formation continue. Demande de collaboration avec la faculté des Lettres de Martinique pour la question des formations FLE qui disposent de moyens.
- Enfin, développer les coopérations universitaires à l'international par le biais de formations adaptées (LVE portugais brésilien par exemple) pour encourager la

mobilité étudiante.

Axe 4 – Moyens de fonctionnement

Pôle Saint Denis (bâtiments insalubres)

- Engagement des procédures pour amener le centre de ressources (bâtiment TP) sur le campus Troubiran.
- En attendant, garantie de maintenir Saint Denis en état de fonctionnement dans des conditions de sécurité (squatteurs, vols à répétition) et d'hygiène conformes : (maintenance de l'éclairage, de la climatisation, mise en place du document unique pour la sécurité, nettoyage régulier des locaux, lignes téléphoniques dédiées dans les salles de TP), renouvellement régulier du matériel pédagogique.
- Attribution des recettes de location du matériel spécialisé de la filière science de la vie à la filière elle-même.

Troubiran

- salles informatiques avec tous les postes fonctionnels
- renouvellement au moins tous les 5 ans de chaque salle (renouvellement tournant)
- maintenance et contrôle régulier de l'état des machines
- brasseurs d'air adaptés (ESPE) et fonctionnels (IESG)
- photocopieuse en libre service (à carte) pour les enseignants
- installation de vidéoprojecteurs en fixe dans les salles, rideaux aux fenêtres.
- dotation suffisante de petit matériel pour les enseignants (papier une rame tous les deux mois demandée, feutres, stylos)
- mise en place du projet d'espace culturel et de recherche dans le bâtiment de l'ESPE
- arrêt des décisions dictatoriales d'attribution des locaux (changements de serrures, attribution sans concertation)
- clé des ascenseurs pour les enseignants

A'PIUT

Un problème immobilier, spécifique au site de Kourou, s'aggrave avec les deux nouvelles formations en alternance :

Pour les enseignements :

- Manque de salles cours, TD et surtout de TP
- Manque de salle pour la formation continue

- Salle de reprographie et archivage

Pour les étudiants :

- Salle de travail en autonomie

Pour les enseignants :

- Manque d'espace de bureaux : 4 enseignants se partagent un même espace de moins de 10 m²

Pour l'administration :

- Manque de bureaux pour le personnel
- Salles d'archivage et de stockage des consommables

Pour l'ensemble du personnel :

- Salle de convivialité

Saint Laurent

- mise en place d'un TBI + vidéo-projecteur

Général

- plus de transparence sur les dépenses du pôle : meilleurs information sur les budgets (recettes, dépenses)
- précision les modalités d'utilisation des véhicules du pôle et des composantes
- meilleure couverture du réseau WiFi
- mise en place d'un organigramme des clés, transparence de gestion